



## MASTERS 2<sup>ème</sup> ANNÉE

Année universitaire 2019/2020

Pour les candidats externes, non-inscrits dans le Diplôme de Sciences Po Strasbourg.

Pour les étudiants s'inscrivant en parallèle en 5<sup>ème</sup> année du Diplôme, merci de se reporter à la rubrique « Diplôme de Sciences Po Strasbourg 5<sup>ème</sup> année »

### Modalités d'inscription administrative

Vous devrez procéder à votre inscription administrative en ligne.

Avant de procéder à votre inscription, nous vous recommandons de :

- prendre connaissance des informations concernant les inscriptions que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://inscriptions.unistra.fr>
- et de lire attentivement la [procédure d'inscription administrative en ligne](#) figurant sur notre site internet.

Veillez noter que vous pourrez vous inscrire en ligne **du 5 juillet au 30 septembre 2019** ; cependant, les dossiers ne seront traités qu'à **partir du 2 septembre 2019**.

#### Cas n° 1 : vous n'avez jamais été inscrit à l'Université de Strasbourg (primo-entrant)

L'inscription en ligne se fera à partir du lien suivant : <http://iaprmo-accueil.unistra.fr>

Le numéro d'identifiant à indiquer au moment de votre inscription vous sera communiqué par mail après le 5 juillet 2019.

Liste indicative des pièces à scanner et à joindre à votre dossier lors de votre inscription administrative en ligne :

- photo d'identité récente
- carte d'identité ou passeport en cours de validité
- votre attestation d'acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2019/2020, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. **Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de la CVEC, cependant la présentation de l'attestation est un préalable obligatoire à toute inscription administrative**

- dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite indiquant que vous avez validé 240 ECTS
- certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD), Journée Défense et Citoyenneté (JCD), ou tout document de la direction du Service national attestant que vous êtes en règle
- en cas d'exonération des droits d'inscription: notification de bourse 2019/2020

### **Cas n° 2 : vous avez déjà été inscrit à l'Université de Strasbourg**

L'inscription en ligne se fera à partir du lien suivant : <http://iareins-accueil.unistra.fr>

Vous indiquerez votre numéro d'étudiant UNISTRA et votre date de naissance.

Liste indicative des pièces à scanner et à joindre à votre dossier lors de votre inscription administrative en ligne :

- photo d'identité récente
- carte d'identité ou passeport en cours de validité
- votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2019/2020, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. **Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de la CVEC, cependant la présentation de l'attestation est un préalable obligatoire à toute inscription administrative**

- dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite indiquant que vous avez validé 240 ECTS
- en cas d'exonération des droits d'inscription: notification de bourse 2019/2020